

Tarification Incitative - Règlement redevance enlèvement des ordures ménagères



Chers Poucharramétois,

La Communauté de communes Cœur de Garonne vous invite à consulter le règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitatives.

Vous trouverez le lien vers leur site ci-après :

<https://www.cc-coeurdegaronne.fr/tarification-incitative/>

«Reglement-de-la-REOMi-2024.pdf»

Le tableau ci-après mentionné sur le règlement permet de visualiser par motif les pièces nécessaires pour instruction aux acteurs de Cœur de Garonne.

Motifs pouvant entraîner création ou modification	Pièces à fournir
Décès	Extrait d'acte de décès
Naissance	Acte de naissance ou copie livret de famille
Départ d'un enfant	Attestation de loyer, jugement en cas de séparation, certificat de scolarité
Départ en cas de séparation	Document attestant de la nouvelle domiciliation de la personne quittant le logement ou jugement de séparation
Départ de la communauté de communes	
Si vous êtes propriétaire	Attestation de vente délivrée par le notaire et justificatif du nouveau domicile
Si vous êtes locataire	Justificatif de départ (état des lieux par exemple, ...) et précisant les coordonnées du propriétaire et justificatif du nouveau domicile (facture électricité, eau, attestation d'assurance, nouveau bail, ...)
Logement inoccupé et vide de meubles - logement vacant Logement insalubre	Attestation de la mairie avec mention explicite + attestation du propriétaire de non utilisation du logement même pour de courtes durées
Hébergement en EHPAD – résidence principale vacante	Justificatif d'hébergement définitif en maison de retraite + attestation du propriétaire de non utilisation du logement même pour de courtes durées
Création ou cessation d'activité d'entreprise, commerce	Extrait du registre du commerce et des sociétés (Kbis)
Production de déchets liés à la dépendance/handicap	Certificat médical

CONTACTER COEUR DE GARONNE AU 05 61 90 96 33 AU BESOIN

La tarification incitative où en est-on ?



Le déploiement du matériel de la tarification incitative est bien avancé. Compte tenu des retards de livraison, **les permanences de distribution vont s'étendre jusqu'à la fin du mois de février.**

La tarification incitative débutera au 1er janvier 2023 par une période de 2 mois de test pour les habitants des 39 communes qui ont reçu leur matériel de collecte.

La collecte des déchets sera assurée comme d'habitude mais le décompte des levées de bacs ou dépôts de sacs inclus dans le forfait ne sera comptabilisé qu'à partir du 1er mars.

La facture sera envoyée fin mars 2023*. Elle comprendra l'abonnement au service (accès aux déchèteries, collecte du tri, des emballages en verre ...) ainsi que la partie forfaitaire. La partie variable composée des levées ou dépôts supplémentaires sera incluse dans la facture de l'année suivante.

*Le paiement de la facture pourra se faire par Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA), par carte bancaire sur internet, ou par carte bancaire ou numéraire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <http://www.lmpots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).

La tarification incitative où en êtes-vous ?

- 1 Vous avez créé votre compte usager ?
- oui** — Parfait, cela vous permettra de récupérer votre matériel de collecte, si ce n'est déjà fait et de suivre votre compte en ligne
 - non** — Appelez vite le 05 61 90 96 33 ou 05 61 97 93 92

- 2 Vous avez récupéré votre matériel de collecte (bac et/ou badge) ?
- oui** — Parfait, en janvier et février 2023, vous pourrez participer à la période de test.
 - non** —
 - Si les permanences de distribution ont déjà eu lieu sur votre commune, appelez vite le 05 61 90 96 33 ou 05 61 97 93 92
 - Si les permanences de distribution n'ont pas encore eu lieu, surveillez les dates qui sont mises à jour au fur et à mesure sur [Tarification incitative - Cœur de Garonne \(cc-coeurdegaronne.fr\)](http://cc-coeurdegaronne.fr)



Pour connaître les dates de permanences de distribution dans votre commune, rendez-vous sur le site [Tarification incitative - Cœur de Garonne \(cc-coeurdegaronne.fr\)](http://cc-coeurdegaronne.fr)

Pour tout renseignement complémentaire : 05 61 90 96 33 ou 05 61 97 93 92

